

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23014083***

TRIBUNAL DE LIÈGE

17 JAN 2023

Greffé
DU BRABANT WALLONN° d'entreprise : **0810 198 636****Nom**(en entier) : **SDIL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Ernest Solvay 29, 1480 Tubize****Objet de l'acte : Mandat des administrateurs et procuration***Extrait des résolutions écrits et unanimes des actionnaires du 22 décembre 2022.*

1. Conformément à l'article 7:88 du Code des sociétés et associations, le conseil d'administration du 18 novembre 2022 a décidé de nommer, avec effet au 16 novembre 2022, Monsieur Vincent Rouffart en qualité d'administrateur de la Société.

Les Actionnaires confirment la nomination de Monsieur Vincent Rouffart en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans, dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2028.

Le mandat de Monsieur Vincent Rouffart en qualité d'administrateur est exercé à titre gratuit.

Par ailleurs, les Actionnaires décident de nommer Monsieur Alastair Dick domicilié à 50 Ridge Road, Londres, N8 9LH, Royaume-Uni en qualité d'administrateur, avec effet au 22 décembre 2022. Monsieur Alastair Dick est nommé pour une durée de 6 ans, dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2028.

Le mandat de Monsieur Alastair Dick en qualité d'administrateur est exercé à titre gratuit.

2. Les Actionnaires donnent mandat à Me Pierre-Axel Chabot, Me Catherine Matton, Me Pierre-Antoine Gernay et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun agissant seul ou avec pouvoir de subdélégation, pour signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques.

Catherine Matton
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).